

## LEVÉE D'OBLIGATION DU PORT DE MASQUE

Au vu des données actuelles concernant l'épidémie de COVID 19 et en lien avec les recommandations des autorités sanitaires, la **Direction de l'ASA**, en cohérence avec la Direction Générale du groupe UNEOS, a **décidé de lever l'obligation du port du masque chirurgical sur toutes les structures de l'établissement.**

Cette levée concerne les professionnels et les patients mais **chacun reste libre de porter le masque s'il le souhaite.**

Nous attirons néanmoins votre attention sur les situations hors pandémie dans lesquelles **le masque doit être SYSTEMATIQUEMENT porté :**

### Dans le cadre des « PRECAUTIONS STANDARD » :

En cas d'exposition à un risque d'aérosolisation, de projection de sang ou de liquide biologique, à savoir :

- ↳ **En routine et en référence aux protocoles en vigueur**, lors des ponctions, branchements, débranchements de fistules et de voies centrales, compressions et intervention sur les voies d'abord en cours de séance (professionnels et patients).
- ↳ Lors de la pose et du retrait d'un aérosol, en cas de prélèvement naso-pharyngé ou d'intubation.
- ↳ Chez toute personne (professionnels, visiteurs, patients) présentant des symptômes évocateurs d'infection ORL ou respiratoire (Covid, grippe etc...)

### Dans le cadre des PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES D'HYGIENE :

- ↳ Chez tout patient en précautions complémentaires GOUTTELETTES (**dont les cas contacts et suspects COVID**) :  
- masque à l'entrée de la salle pour tout professionnel et masque uniquement hors de la salle pour le patient lors de ses arrivées, déplacements et sorties de dialyse.
- ↳ En cas de vomissement chez les personnes porteuses de gastro-entérites et les patients porteurs de BMR respiratoire en précautions CONTACT.
- ↳ En cas d'isolement protecteur.

**Nous vous rappelons que le respect des mesures barrières est une protection EFFICACE contre le risque de transmission croisée.**

- Merci de continuer à protéger nos patients fragiles en pratiquant une **hygiène des mains par friction hydro-alcoolique** selon les indications des bonnes pratiques et d'inciter les patients à faire de même tout particulièrement dès leur arrivée et en quittant leur salle de traitement.
- L'aération des locaux dans les structures telles que FREYMING dont la ventilation n'est pas efficace doit être poursuivie.

Nous vous informons également que l'accès au vestiaire « femme » en unité 1 à NOUILLY sera prochainement rétabli : les dépistages naso-pharyngés des patients symptomatiques seront réalisés en salle individuelle ou si possible en fin de séance dans les salles à plusieurs lits.

En cas d'épidémie d'infection respiratoire aigüe ou selon l'évolution du contexte épidémiologique national et surtout local, la Direction de l'établissement pourra à tout moment décider de rétablir l'obligation du port du masque.

Merci de votre participation active et responsable pour que la levée de cette obligation de port de masque, que vous avez particulièrement bien respectée pendant ces 3 dernières années, puisse se dérouler dans des conditions de sécurité optimales et dans le respect des règles de bonnes pratiques.

L'encadrement et l'équipe d'hygiène restent à votre disposition pour toute question.

Dr G. MANGENOT  
Président du CLIN ASA

L. ARNOUX  
Directeur de l'ASA